



Étude intermodalité

Club des coordonnateurs

6 avril 2021


**vélo&
territoires**

COORDINATEUR DU RÉSEAU
NATIONAL CYCLABLE





vélo & territoires

COORDINATEUR DU RÉSEAU
NATIONAL CYCLABLE

**Point sur
l'actualité
réglementaire**





Actualité réglementaire (1)

Article 53 LOM : 3 mesures ciblées sur l'intermodalité vélo-TC

- L. 1272-1 : **les gares de voyageurs, les pôles d'échanges multimodaux et les gares routières** identifiés [...] **sont équipés de stationnements sécurisés** pour les vélos avant le 1er janvier 2024
- L. 1272-5 : **les matériels (trains) neufs et rénovés** affectés à la réalisation des services ferroviaires de transport de voyageurs [...], à l'exception des services urbains, **prévoient des emplacements destinés au transport de vélos non démontés.**
- L. 1272-6 : à compter du 1er juillet 2021, **les autocars neufs** utilisés pour des services réguliers de transport public routier de personnes, à l'exception des services urbains, **sont équipés**, à leur mise en service, **d'un système pour transporter au minimum cinq vélos non démontés.**



Conditions d'application à définir via décret



Actualité réglementaire (2)

Loi d'orientation des mobilités : décrets d'application en cours

Embarquement des vélos non démontés dans les trains :

- Décret publié au JO le 19/01/2021 précise les conditions d'application
- Fixe le nombre minimal d'emplacements pour vélos non démonté **à bord des trains neufs est rénovés à compter du 15 mars 2021.**
- Le décret fixe le nombre minimal d'emplacements à :
 - 8 vélos pour les trains nationaux
 - 2 % du nombre de places assises pour les TER (min 4, max 8)
 - 1 % du nombre de places assises du train en IDF (min 4, max 8)

Embarquement des vélos à bord des autocars :

- Décret publié au JO le 21/02/2021 précise les conditions d'application pour les SLO (Flixbus, Blablacar)
- Les SLO neufs ou rénovés doivent s'équiper de 5 emplacements vélo à compter du 1er juillet 2021.
- **À noter : hors saison touristique le transporteur pourra imposer un délai de réservation aux usagers** pour l'emport de leurs vélos.
- **Pas de décret pour les services organisés par des collectivités** : sont concernés par l'obligation d'équipement mais l'AOM peut déroger à cette obligation par décision motivée.

Stationnement sécurisé des vélos en gare :

- Décret en attente de publication au JO
- Définit ce qu'est un « stationnement sécurisé »
- Liste les gares soumises à l'obligation d'équipement : gares dont la fréquentation est supérieure à 100 000 voyageurs/an
- **Fixe un minimum par gare : 4 % du flux entrant de voyageurs en gare**
- **Au total : 1100 gares, 92 000 places de stationnement sécurisé (environ 45 000 actuellement)**



vélo & territoires

COORDINATEUR DU RÉSEAU
NATIONAL CYCLABLE

Etude intermodalité vélo-transport terrestres





Objectifs de l'étude

1. Lister **les freins rencontrés par les cyclistes** dans leurs parcours en intermodalité
2. Identifier **les solutions existantes** pour améliorer l'interopérabilité entre vélo et les autres modes de transport
3. Proposer **des actions concrètes** à destination des territoires
4. Poser les jalons d'une **stratégie nationale** sur le sujet et **animer une communauté métier** autour de l'intermodalité



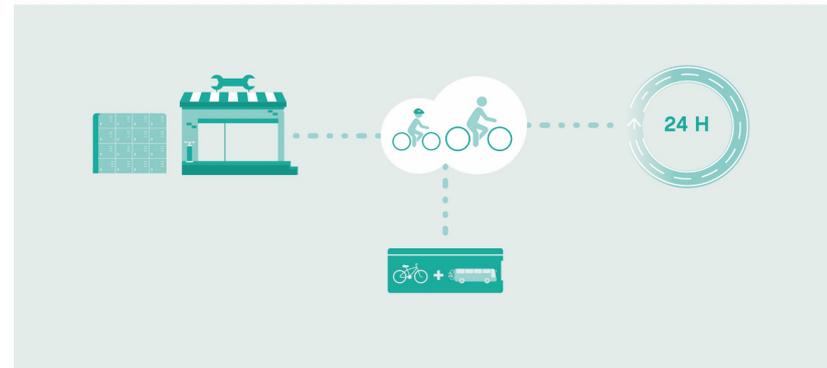
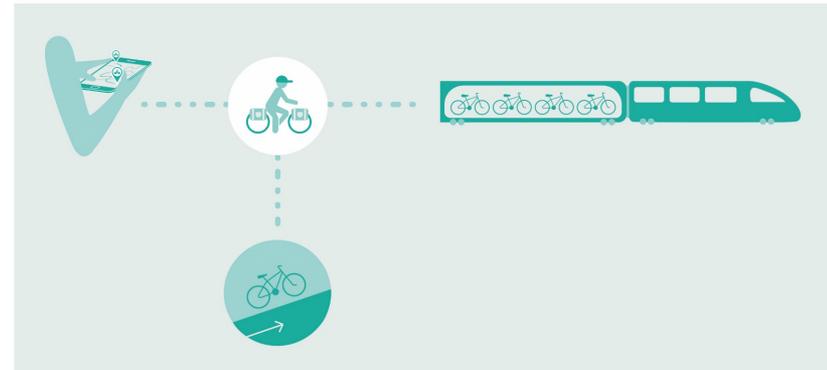
Différents parcours d'intermodalité pour différentes catégories de cyclistes

Différentes catégories de cyclistes :

- Cyclistes utilitaires/du quotidien
- Touristes à vélo
- Excursionnistes/cyclistes de loisirs

Différentes étapes du parcours intermodal :

- L'information
- L'accessibilité
- Le stationnement
- La circulation
- L'embarquement
- Les services





L'accessibilité : accéder aux pôles d'échanges et repartir en toute sécurité à vélo

<p>Principales difficultés rencontrées par les cyclistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des pôles d'échange pas toujours desservis par un itinéraire de rabattement. • Des aménagements cyclables discontinus, peu sécurisés et sous-dimensionnés. • Une signalétique de rabattement souvent incomplète. 		
<p>Les actions à mettre en place pour les territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer au moins un itinéraire de rabattement continu et sécurisé entre les itinéraires cyclables et les pôles d'échange • Mettre en place une signalisation de rabattement entre les itinéraires cyclables et les pôles d'échanges. 		
<p>La cible prioritaire</p>	<p>Cyclistes utilitaires/du quotidien</p>	<p>Touristes à vélo</p>	<p>Cyclistes de loisirs</p>
	<p>***</p>	<p>***</p>	<p>***</p>



Signalisations de rabattement vers la gare – Nantes (44)



Signalétique de rabattement sur la Loire à Vélo – Tours (37)



Le stationnement : garer son vélo à proximité du pôle d'échange

Principales difficultés rencontrées par les cyclistes

- Une offre de stationnement encore incomplète et sous-dimensionnée par rapport aux flux de cyclistes.
- Des stationnements vélo souvent mal positionnés par rapport aux flux de voyageurs et/ou à trop grande distance du pôle d'échange.

Les actions à mettre en place pour les territoires

- Proposer une offre de stationnement adaptée à tous les besoins des cyclistes
- Proposer des stationnements vélo évolutifs
- Implanter le stationnement vélo à proximité (sur les flux) du pôle d'échange
- Homogénéiser les conditions d'accès aux stationnement vélo sur un même territoire
- **Proposer une tarification adaptée aux besoins occasionnels**

La cible prioritaire

Cyclistes utilitaires/du quotidien	Touristes à vélo	Cyclistes de loisirs
***	*	*



Stationnement courte durée sur les quais – Tours (37)



Stationnement sécurisés et arceaux – Gare de l'Est (Paris)



La circulation : se déplacer au sein du pôle d'échange

Principales difficultés rencontrées par les cyclistes	<ul style="list-style-type: none">• Des quais souvent difficiles d'accès• Un manque de jalonnement à l'intérieur des pôles d'échange pour signaler les services et équipements vélo.		
Les actions à mettre en place pour les territoires	<ul style="list-style-type: none">• Orienter les cyclistes en indiquant les services qui lui sont dédiés et les cheminements qu'il doit suivre• Améliorer le cheminement dans les pôles d'échange en proposant rampes et goulottes• Proposer, lorsque l'emprise foncière est suffisante, des ascenseurs dimensionnés pour accueillir tous les types de vélos		
La cible prioritaire	Cyclistes utilitaires/du quotidien	Touristes à vélo	Cyclistes de loisirs
	*	***	***





L'embarquement : embarquer son vélo à bord d'un autre mode de transport

Principales difficultés rencontrées par les cyclistes

- Des emplacements pour vélo souvent mal conçus et sous dimensionnés
- Des conditions d'embarquement très hétérogènes en fonction des territoires et des services de transports.
- Une absence d'information sur le positionnement des emplacements destinés à l'embarquement des vélos sur les quais.

Les actions à mettre en place pour les territoires

- Améliorer les possibilités de planification en amont des trajets : réservation/tarification
- Prévoir des emplacements vélo adaptés
- Signaler la présence des emplacements vélo à bord à l'aide de pictogrammes vélo
- Améliorer la formation/l'information du personnel en gare sur les conditions d'embarquement des vélos à bord

La cible prioritaire

Cyclistes utilitaires/du quotidien	Touristes à vélo	Cyclistes de loisirs
*	***	***



Porte vélo intérieur –
Métropole Aix Marseille
Provence



Système d'emport des vélos – Rémi
Express CVL



Les services : disposer d'une variété de services complémentaires

<p>Principales difficultés rencontrées par les cyclistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de services de location de vélos courte/moyenne/longue durée aux abords des pôles d'échanges. • Des systèmes de consignes à bagages trop peu nombreux. • Une offre de réparation et de nettoyage des vélos peu développée. 		
<p>Les actions à mettre en place pour les territoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une offre de location adaptée à tous les publics : <ul style="list-style-type: none"> • Location courte durée pour les cyclistes utilitaires • Location moyenne durée pour les excursionnistes ou les touristes en séjour • Proposer dans les principaux pôles d'échange du territoire et les sites d'intérêt touristique : services de nettoyage et de réparation des vélos / Consignes à bagage à destination des touristes en city-break 		
<p>La cible prioritaire</p>	<p>Cyclistes utilitaires/du quotidien</p>	<p>Touristes à vélo</p>	<p>Cyclistes de loisirs</p>
	<p>**</p>	<p>**</p>	<p>**</p>



Station de réparation (libre accès) en gare – Chambéry (73)



Service de location vélos loisirs – Saint Gengoux (71)

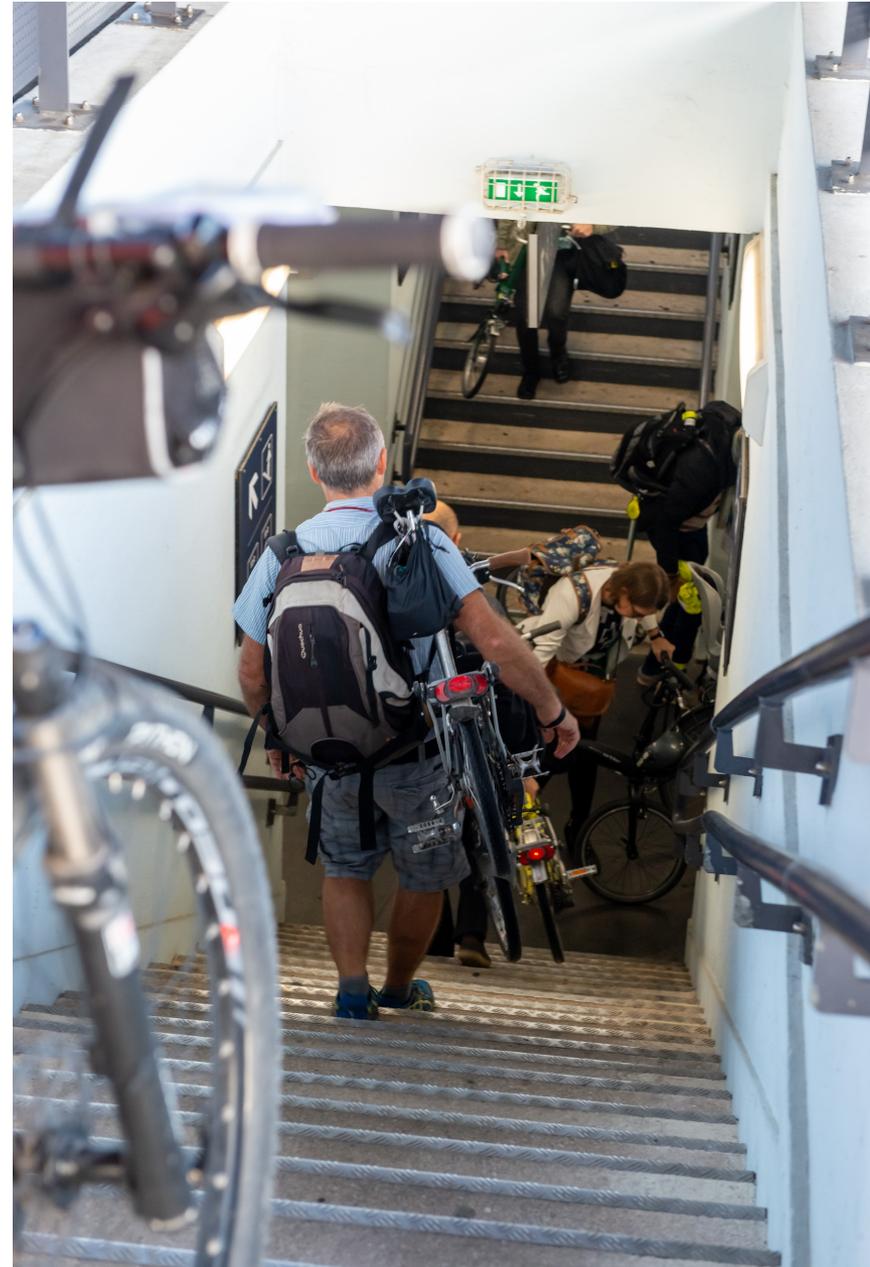


En savoir plus

- La page dédiée à l'intermodalité sur le site Internet de Vélo & Territoires : <https://www.velo-territoires.org/politiques-cyclables/intermodalite/>
- Les résultats complets de l'étude : **publication début mai**

À venir :

- Webinaire de présentation des résultats de l'étude
- Groupe de travail national sur l'emport des vélos à bord des autocars et des trains avec le Cerema



**MERCI DE
VOTRE ATTENTION**

antoine.coue@velo-territoires.org
09 72 56 85 06



COORDINATEUR DU RÉSEAU
NATIONAL CYCLABLE

